



CONFÉRENCE DE
PRESSE
ÉTUDE
FINANCES LOCALES 2021

Bruxelles, 29 juin 2021

ACTEURS-CLÉS DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE, LES POUVOIRS LOCAUX SONT-ILS FINANCIÈREMENT ASSEZ SOLIDES?

Les pouvoirs locaux en 1^{re} ligne et acteurs incontournables de la relance

La pandémie a mis en évidence le rôle essentiel des autorités locales, en tant que pouvoirs intermédiaires, dans la lutte contre le Covid-19.

La situation d'urgence a souvent conduit nombre d'entre elles à prendre des initiatives qui ne relevaient pas nécessairement de leurs compétences, soit parce que cela leur a été demandé par les autorités supérieures (p. ex. le contrôle des règles du couvre-feu et de quarantaine), soit de leur propre initiative en réponse aux urgences qui se présentaient sur le terrain (p. ex. la distribution de masques au début de la crise et la sensibilisation de la population à la vaccination ces dernières semaines).

Nous sommes désormais à un tournant. Avec la vaccination croissante, également soutenue par les pouvoirs locaux, nous pouvons entrevoir une véritable sortie de la crise sanitaire et aborder les défis d'une relance durable. Dans les mois qui viennent, les pouvoirs locaux continueront à prendre des mesures pour soutenir le **redressement de l'économie locale**. Mais dans une seconde phase, les pouvoirs locaux en tant **qu'investisseurs publics de premier plan** (+/- 35% des investissements publics), seront également des acteurs incontournables pour œuvrer concrètement à la transition environnementale et contribuer à une société plus résiliente.

Les pouvoirs locaux sont-ils financièrement assez solides pour contribuer à la relance?

Après avoir analysé l'impact de la crise sanitaire sur la situation financière des pouvoirs locaux, nous nous sommes penchés, à partir des résultats d'un sondage effectué auprès des gestionnaires communaux, sur les axes d'actions prioritaires dans le cadre des plans de relance de l'économie locale.

- **Des finances publiques locales moins perturbées que les autres niveaux de pouvoir**

Dans quasiment tous les pays de la zone euro et toutes les autres principales économies, la crise du COVID-19 et les mesures y afférentes prises par l'ensemble des pouvoirs publics (dispositifs sanitaires, confinements, dispositions économiques et sociales d'urgence) ont un impact majeur sur les finances publiques. Les déficits des administrations publiques se sont creusés et leurs dettes ont souvent atteint des niveaux inégalés.

Parmi l'ensemble des pouvoirs publics, les finances des pouvoirs locaux ont toutefois été moins directement exposées aux conséquences socioéconomiques de la crise sanitaire. Cela tient à la fois à la nature de leurs compétences (peu orientées vers le soutien direct des agents économiques) et à la structure de leurs recettes (impôt foncier, impôt sur le revenu perçu avec décalage) qui présentent une plus grande inertie à l'évolution du contexte socioéconomique.

Si le choc budgétaire a été de moindre ampleur, les pouvoirs locaux ne sont pas sortis indemnes de cette période de crise sanitaire. Nous ne disposons pas encore des comptes 2020 mais nous pouvons déjà mesurer les impacts au travers des modifications budgétaires réalisées en cours d'année 2020 pour les adapter à ce nouveau contexte ainsi qu'au travers des budgets 2021 qui intègrent les effets prolongés de nombreux impacts.

- **La crise sanitaire ralentit la progression des recettes fiscales**

De **nombreuses taxes** ont été impactées négativement par la crise sanitaire dès 2020 et voient leurs effets se prolonger, voire s'accroître en 2021.

Outre l'impact du confinement sur le rendement de certains **impôts locaux** (taxes sur les spectacles et l'occupation du domaine public), de nombreuses communes ont pris des mesures supplémentaires pour soutenir les entreprises locales en supprimant ou en abaissant le taux de certaines taxes et redevances. Quelques exemples: taxes de terrasse, taxes sur le stationnement des véhicules, taxes environnementales, taxes de marché pour les marchands ambulants / forains, taxes sur les sociétés de taxis, taxes sur l'hébergement touristique...

Les communes seront indéniablement confrontées à une diminution des recettes issues des **additionnels à l'IPP** (suite au recours au chômage économique durant le confinement dans un premier temps et en raison de pertes d'emplois suite aux probables restructurations, voire faillites d'entreprises dans un second temps). Compte tenu des délais d'enrôlement, l'impact dans les budgets communaux ne se marquera toutefois qu'à partir des budgets 2021 et se poursuivra au minimum sur les budgets 2022.

La réduction des **recettes de prestations** qui avaient déjà été constatées en 2020 se prolonge dans une moindre mesure en 2021 suite à la fermeture de nombreux services communaux durant les diverses périodes de confinement (droits d'entrée aux infrastructures communales, interventions des parents dans les frais de garderie, location de livres dans les bibliothèques, non-perception de produits de location...).

Les communes et les CPAS ont toutefois pu compter sur des **aides régionales** pour limiter les impacts négatifs de la crise sanitaire sur leurs budgets.

En Région bruxelloise, le gouvernement a davantage privilégié les aides en faveur des CPAS pour couvrir les surcoûts en matière d'aide sociale. La Région a également compensé les pertes des recettes des communes associées à la taxe régionale sur les hébergements touristiques (City Tax).

- **Impact sur les dépenses ordinaires: des surcoûts mais également des économies forcées**

La crise sanitaire a plutôt contribué à freiner la progression des **dépenses de personnel** suite à un recours très partiel au chômage économique (principalement durant la première période de confinement) et à freiner le recrutement de personnel prévu initialement (non-remplacement de départs à la retraite). Cette évolution se confirme dans les statistiques de l'ONSS qui font état d'un léger recul de l'effectif du personnel des administrations communales en équivalents temps plein (ETP). On relèvera que la part du personnel statutaire décroît à nouveau plus rapidement que l'ensemble du personnel et ne représente plus que 35% de l'ensemble des ETP fin 2020 des communes bruxelloises, ce qui n'est évidemment pas favorable pour le régime de financement des pensions du personnel statutaire.

Par contre, les **dépenses de fonctionnement** ont généralement dû être revues à la hausse notamment pour couvrir des surcoûts directement liés à la crise sanitaire (l'achat de masques et de gel hydroalcoolique pour le personnel communal, les frais d'entretien des locaux, l'achat de matériel permettant un accueil sécurisé de la population...) et l'achat de masques distribués à la population. Ces surcoûts ont été partiellement compensés par une réduction de frais de fonctionnement (énergie, eaux, carburant, gestion des déchets...) suite à la fermeture de nombreux bâtiments à la population et à la suppression de nombreux événements sur l'espace public.

La crise sanitaire a entraîné une forte progression des **demandeurs d'aide sociale** fragilisés durant les différentes périodes de confinement ainsi que des surcoûts importants pour les maisons de repos. On relèvera que la progression concerne davantage des aides matérielles (couverture de frais d'hébergement, aides alimentaires...) et des aides de trésorerie (médiation de dette, sollicitation d'avances...) plutôt que les demandes de revenu d'intégration classique (RIS). Les interventions financières des autorités tant régionales que fédérales pour couvrir ces surcoûts ont certainement permis d'amortir l'impact sur l'évolution des dotations communales tant pour les budgets finaux 2020 que dans les budgets 2021.

Au sein des **dépenses de dette**, les charges d'intérêts sont en recul structurel dans le contexte des taux d'intérêt historiquement bas (-25% depuis 2015). Ils ne représentent plus qu'un peu plus de 20% des charges financières totales alors que le remboursement en capital des emprunts absorbe une part croissante.

- **Des dépenses d'investissement revues à la baisse en 2021**

Les dépenses extraordinaires des **communes bruxelloises** s'établissent à près de 640 millions EUR dans les budgets 2021 et affichent une forte régression de près de 20% par rapport à 2020. Ce recul doit être relativisé étant donné que les projets d'investissement prévus en 2020 se situaient au niveau le plus élevé depuis cette dernière décennie.

Il est toutefois vraisemblable que cette progression constatée en 2020 n'a pas pu se concrétiser réellement suite à la crise sanitaire. La période de confinement a en effet retardé la mise en œuvre de certains projets d'investissement (arrêt temporaire d'entreprises de construction, retard dans la livraison de matériaux, retard des procédures de marchés publics...).

- **Détérioration des soldes à l'exercice propre et au global et accroissement du nombre de communes en déficit**

Alors que les communes bruxelloises présentaient un quasi-équilibre à l'exercice propre dans les budgets initiaux 2020, elles dégagent ensemble les budgets initiaux 2021 un déficit de 30 millions EUR, ce qui correspond à 1,1% de leurs recettes ordinaires. Seulement 8 communes présentent un budget 2021 avec un boni (souvent très réduit).

À l'exercice global (c'est-à-dire en tenant compte également du résultat des exercices antérieurs et des prélèvements), les communes bruxelloises dégagent un excédent de près de 121 millions EUR, ce qui représente 4,5% de leurs recettes ordinaires. Ce boni est toutefois en forte réduction (-40%) par rapport à celui dégagé dans les budgets initiaux 2020. Alors que toutes les communes étaient à l'équilibre à l'exercice global tant en 2019 qu'en 2020, trois communes n'arrivent pas à respecter le prescrit légal d'équilibre.

- **Importantes craintes pour le futur (2022-2025)**

Davantage que dans la période cruciale de la pandémie, les véritables difficultés financières des pouvoirs locaux risquent de se faire ressentir à partir de 2022. Selon notre sondage, 97% des gestionnaires communaux répondants estiment que la crise sanitaire aura un impact négatif durable sur les finances communales (dont 41% de manière importante).

Pour les années futures (2022-2025), les effets de la crise pourraient se prolonger essentiellement par un affaiblissement des bases imposables (taxes additionnelles et locales) et l'accroissement des charges d'aide sociale.

Si les effets de la crise sanitaire figurent logiquement au premier plan de l'actualité, il convient de ne pas oublier que les pouvoirs locaux restent confrontés à des problèmes structurels tels que le financement **des charges de pensions du personnel statutaire** qui continue à peser lourdement sur leurs budgets. C'est ainsi qu'une intervention dans les charges de pensions (au niveau de la cotisation de responsabilisation en particulier) est considérée comme la mesure de soutien la plus utile pour renforcer leur capacité budgétaire future.

Les pouvoirs locaux au cœur de la politique de relance: «Répondre localement à des enjeux globaux»

Sous l'impulsion de l'Union européenne, la Belgique a défini au cours de ces derniers mois son «plan national de reprise et de résilience» qui doit mettre notre pays sur la voie de la transition vers une société bas carbone, résiliente et inclusive à long terme, accompagnée d'une transition numérique. Ce volet «européen» est complété par divers plans de relance régionaux (Vlaamse veerkracht, Get up Wallonia et le plan de relance et de redéploiement pour la Région de Bruxelles-Capitale). Ces différents plans s'ajoutent eux-mêmes à d'autres plans d'intention à long terme portant notamment sur le climat, la mobilité, le logement...

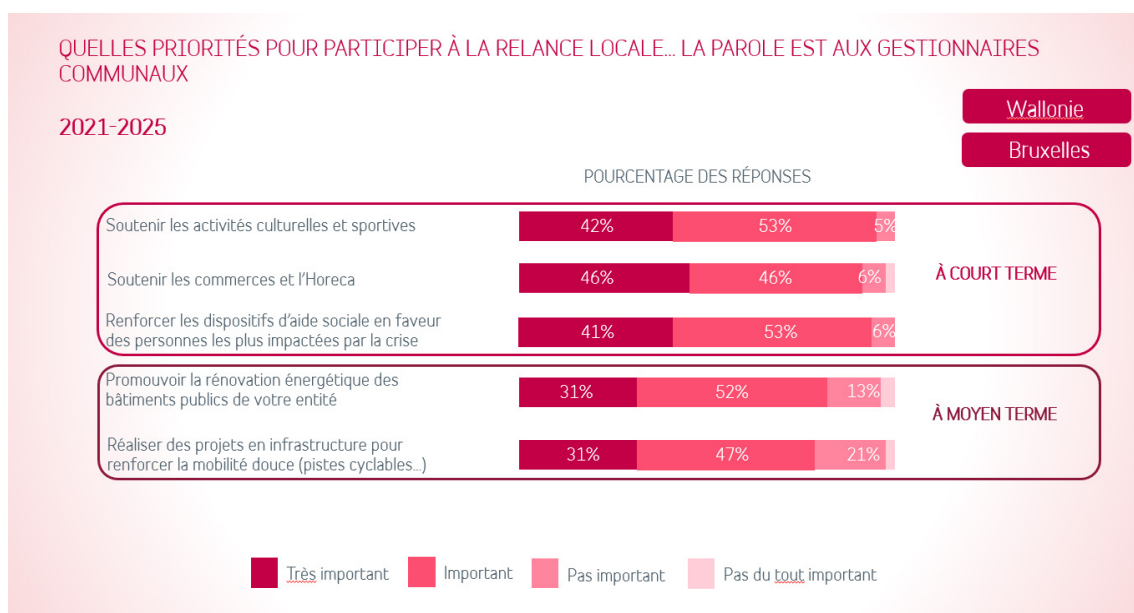
Au vu du rôle des pouvoirs locaux dans les investissements publics de notre pays (+/-35%) et leurs capacités de mobilisation, le levier local aura un rôle primordial à jouer dans la politique de relance. Dans une analyse récente consacrée à l'impact territorial du Covid-19¹, l'OCDE plaide pour un *recours à l'investissement public à tous les niveaux de l'administration pour soutenir durablement la relance post- COVID-19 et éviter de l'utiliser comme une variable d'ajustement.*

Selon notre sondage, les gestionnaires communaux (Wallonie-Bruxelles) sont très impliqués dans la contribution de leur institution à la relance. Dans une première phase, les axes d'action prioritaire concernent davantage la reprise de l'économie locale (soutien des commerces, de l'Horeca, des activités culturelles et sportives, le renforcement de l'aide sociale...). À moyen terme, les gestionnaires communaux envisagent des investissements favorisant la transition environnementale et numérique (tels que la rénovation énergétique des bâtiments publics, le renforcement de la mobilité douce, la digitalisation des services communaux...).

Il s'agit maintenant de passer à l'action et de construire leur opérationnalisation notamment au travers d'actions concrètes au niveau local.

Par conséquent, aujourd'hui encore plus qu'hier, il est nécessaire de prévoir une coordination efficace et d'avoir une vision à long terme des divers programmes d'investissement parmi les différents niveaux de pouvoirs publics pour permettre leur diffusion à l'ensemble des communes du pays.

¹ L'impact territorial du COVID-19: gérer la crise aux différents niveaux de gouvernement – OCDE – novembre 2020.”



Dirk Gyselinck, membre du comité de direction de Belfius:

“

Plus que jamais, les administrations locales peuvent compter sur nos équipes pour pouvoir concrétiser leurs ambitions. Les défis qu'elles ont à relever après une pandémie sans précédent comme celle-ci sont gigantesques. Nous sommes évidemment prêts, en tant que partenaires du secteur public, à les assister dans leurs plans de relance. À l'appui de solutions de mobilité durables, de solutions pour des projets immobiliers à faible consommation énergétique et d'outils digitaux, nous les aidons à insuffler une nouvelle vie à l'économie locale. Je leur réitère toute mon admiration et ma reconnaissance pour leur engagement indéfectible et leur accessibilité au cours des différents confinements. Ensemble, embrassons l'avenir avec des solutions ciblées.

Contact presse:
Ulrike Pommée
ulrike.pommee@belfius.be / press@belfius.be
02 222 02 57
belfius.be